



Avis

Le Conseil ontarien des directeurs de l'Éducation (CODE) est un organisme consultatif constitué des directeurs et des directrices de l'éducation des 72 conseils scolaires de district de l'Ontario, public, catholique, de langue française et de langue anglaise.

Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

Que devrais-je savoir à propos de l'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT)?

L'IJECT constitue un objectif stratégique et une priorité du ministère de l'Éducation et du ministère de la Formation et des Collèges et Universités. L'Initiative vise à établir et à maintenir des liens solides entre les systèmes collégial et secondaire tout en soutenant la hausse du nombre d'élèves du secondaire qui entreprennent des études collégiales et en facilitant la transition des élèves entre ces paliers. Dans le cadre de la stratégie Réussite des élèves/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans, l'IJECT a pour objectif d'accroître le nombre d'élèves obtenant leur diplôme d'études secondaires et met tout particulièrement l'accent sur les élèves éprouvant de grandes difficultés pendant leurs études secondaires.

L'Initiative appuie financièrement des activités, des programmes et des forums qui assurent une transition sans heurt entre l'école secondaire et les études collégiales. Ces projets :

- harmonisent les programmes d'études entre les écoles secondaires et les collèges;
- décrivent les itinéraires d'études qui mènent aux programmes collégiaux ainsi qu'aux programmes d'apprentissage destinés aux élèves;
- favorisent une meilleure compréhension des possibilités de formation et de carrière pour les élèves offertes par les collèges en tant que destination après les études secondaires;
- créent des liens entre les enseignantes et les enseignants des paliers collégial et secondaire au moyen de discussions, de séminaires, de programmes de perfectionnement, d'échanges et d'occasions de stages.

En 2005-2006, on a élargi la portée du mandat de l'IJECT afin que l'initiative puisse financer des programmes destinés à accroître l'accès aux programmes à double reconnaissance de crédit auxquels prennent part les deux systèmes d'éducation. Il importe de souligner que la pleine participation à l'IJECT par les 24 collèges et les 70 conseils scolaires admissibles a été atteinte en 2007-2008 et se poursuit encore aujourd'hui.



Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail

L'Initiative de jonction écoles-collèges-milieu de travail (IJECT) constitue le fruit d'une collaboration entre le Conseil ontarien des directeurs de l'éducation (CODE) et le Comité des présidences collégiales (CPC) et est financée conjointement par les ministères de l'Éducation et de la Formation et des Collèges et Universités.

Une équipe de cogestion formée de membres de la direction d'établissements d'enseignement, de présidents de collèges, de représentants des deux ministères, du gestionnaire de projet et d'un agent de projet de CODE encadre et dirige l'IJECT.



Que dois-je savoir à propos des programmes à double reconnaissance de crédit?

Les programmes à double reconnaissance de crédit permettent à des élèves du palier secondaire, choisis avec soin, de s'inscrire à des cours du palier collégial. Ces programmes visent essentiellement les élèves qui éprouvent le plus de difficulté à obtenir leur diplôme. Les élèves qui satisfont aux normes collégiales dans ces cours obtiendront des crédits comptant à la fois pour le DESO et pour un diplôme collégial. Les cours à double reconnaissance de crédit du palier collégial peuvent être fournis selon diverses méthodes ainsi qu'être offerts dans les collèges et les écoles secondaires. Les élèves admissibles peuvent cumuler un maximum de quatre crédits optionnels comptant pour le DESO par l'intermédiaire de ce programme. Les programmes à double reconnaissance de crédit approuvés visent aussi les élèves prenant part aux programmes de la Majeure Haute Spécialisation ainsi qu'au Programme d'apprentissage pour les jeunes de l'Ontario (PAJO). Les programmes à double reconnaissance de crédit sont fondés sur le partenariat, la collaboration et la responsabilisation des conseils scolaires et des établissements postsecondaires publics.

Que dois-je savoir au sujet du programme « L'école au collège »?

Le programme « L'école au collège » (EAC) est devenu l'une des composantes très productives de l'IJECT. Dans le cadre de ce programme, un conseil scolaire prend des dispositions avec un collège afin que des locaux sur le campus soient mis à la disposition de groupes d'élèves pour que ceux-ci puissent suivre des cours réguliers comptant pour le DESO. Ces cours sont donnés par un enseignant ou une enseignante du secondaire que le conseil scolaire a désigné. Les coûts relatifs aux locaux et au transport adapté sont habituellement pris en charge par l'IJECT. La participation au programme « L'école au collège » facilite l'accès aux programmes à double reconnaissance de crédit par les élèves ainsi que leur transition aux études collégiales.

Structure efficace de l'IJECT

Les forums de l'IJECT, qui consistent en des conférences ou en des réunions d'une journée réunissant des enseignantes et des enseignants ainsi que des formateurs et des formatrices au palier collégial, facilitent la planification conjointe et l'apprentissage professionnel. Les activités de l'IJECT mobilisent souvent un très grand nombre d'élèves ou de parents qui visitent leur collège local pendant une journée ou pendant plusieurs jours afin de découvrir ce qu'est la vie en résidence.

L'IJECT organise également des projets à long terme auxquels prennent part des enseignantes et des enseignants du secondaire ainsi que des membres du corps professoral des collèges. Dans le cadre de ces projets, ils s'affairent à harmoniser les programmes d'études secondaires et collégiales, à élaborer des programmes à double reconnaissance de crédit précis ou à planifier des stratégies de marketing visant à inciter les élèves et leurs parents à obtenir de plus en plus de renseignements sur les études postsecondaires. Les forums et les activités demeurent une priorité de financement pour l'Initiative, en particulier lorsqu'ils portent sur :

- l'harmonisation des programmes d'études et les itinéraires d'études qui mènent au collège;
- le perfectionnement du personnel enseignant, la préparation des enseignants en formation et les stages;
- la sensibilisation aux programmes collégiaux et leur promotion au moyen d'activités de rayonnement différentes de celles mises en œuvre actuellement.

Qu'est-ce que le ministère de l'Éducation pense de l'IJECT?

Le 8 novembre 2010, le sous-ministre de l'Éducation a annoncé la publication du document *Double reconnaissance de crédit : Politique et mise en œuvre, 2010*. La note de service et la politique directrice qui accompagnent le document fournissent des renseignements détaillés au sujet des programmes à double reconnaissance de crédit, y compris les évaluations, les modes d'enseignement, le choix des élèves, le rôle des enseignants du secondaire de programmes à double reconnaissance de crédit, et plus encore. On prévoit utiliser cette note de service pour communiquer régulièrement avec les intervenants. Il existe un grand nombre de documents et de publications ministériels qui ont été élaborés dans le cadre de la stratégie Réussite des élèves/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans qui appuient la mise en œuvre des programmes à double reconnaissance de crédit et qui offrent des stratégies d'enseignement à l'intention des élèves qui éprouvent le plus de difficulté à obtenir leur diplôme d'études secondaires.

Responsabilités des conseils scolaires

Il incombe aux conseils scolaires et aux écoles :

- de prévoir et de fournir les soutiens et les services requis pour favoriser la réussite des élèves lorsqu'ils prennent part à des occasions d'apprentissage avec double reconnaissance de crédit;
- de coordonner les activités avec les établissements postsecondaires publics afin de réduire les obstacles systémiques et de donner aux élèves l'accès à des mesures de soutien et à des services adéquats lorsqu'ils passent d'un établissement à un autre;
- de coordonner l'échange d'information sur les progrès scolaires (notes et assiduité) entre les collèges et les écoles secondaires pour appuyer la réussite des élèves;
- de s'assurer qu'aucuns frais de scolarité ou de programme d'apprentissage en classe n'est exigé des élèves;
- de garantir que les programmes à double reconnaissance de crédit n'aient aucune incidence négative sur les conseils scolaires et les établissements postsecondaires publics qui y prennent part.

L'admission aux programmes à double reconnaissance de crédit est encadrée par l'équipe de la réussite de l'école ou du conseil scolaire et est administrée également à l'échelle locale.

Dans l'ensemble de la province, 16 équipes de planification régionale (EPR) fournissent des services de soutien et des directives relativement aux programmes de l'IJECT mis en œuvre dans leur région. Ces équipes se composent de représentants de tous les conseils scolaires locaux, d'un ou de plusieurs collèges et, dans bien des cas, d'autres parties intéressées. Les équipes de planification régionale travaillent dans les collèges et les conseils scolaires tant de langue anglaise que de langue française.

Le conseil scolaire ou le collège désigné reçoit du financement pour la mise en œuvre de l'IJECT établi conformément aux contrats approuvés chaque année.

Il existe un grand nombre de documents et de publications ministériels qui ont été élaborés dans le cadre de la stratégie Réussite des élèves/Apprentissage jusqu'à l'âge de 18 ans qui appuient la mise en œuvre des programmes à double reconnaissance de crédit.



Ressources Internet

Anglais

www.gotocollege.ca

www.scwi.ca

Français

www.alleraucollege.ca

www.iject.ca

On s'attend des agents de supervision :

- qu'ils s'informent auprès de leurs conseils scolaires au sujet des progrès réalisés dans le cadre des activités de l'IJECT et des programmes à double reconnaissance de crédit;
- qu'ils s'assurent que leurs élèves ont accès aux programmes à double reconnaissance de crédit et qu'ils y obtiennent de bons résultats;
- qu'ils assistent aux réunions des équipes de planification régionale, au besoin;
- qu'ils prennent part aux forums et aux activités connexes et qu'ils prennent part aux visites organisées pour faire connaître les programmes à double reconnaissance de crédit;
- qu'ils discutent régulièrement avec leurs collègues des collèges prenant part à l'IJECT.

Le soutien des cadres supérieurs est essentiel à la réussite des programmes de l'IJECT. Il importe en outre que les agents de supervision :

- examinent les données sur le rendement des élèves qui sont recueillies chaque année par les équipes de planification régionale et qui sont fondées sur le Rapport de données sur les élèves des programmes à double reconnaissance de crédit du 30 juin;
- appuient les objectifs SMART établis par l'EPR à la demande du ministère de l'Éducation;
- examinent les données financières de leur conseil scolaire qui sont recueillies par les équipes de planification régionale d'après les rapports finaux des dépenses de fin d'exercice.

Si, en tant qu'agent de supervision, j'ai besoin de renseignements supplémentaires, que dois-je faire?

- L'IJECT publie un bulletin d'information complet chaque année. La version papier est envoyée par la poste à tous les bureaux des conseils scolaires et la version électronique peut être consultée en ligne. De plus, les nouveaux sites Web à l'intention des élèves et des parents [www.gotocollege.ca et www.alleraucollege.ca] abondent de renseignements utiles. Les enseignantes et les enseignants trouveront également une multitude de renseignements sur les sites Web créés spécialement pour eux [www.scwi.ca et www.iject.ca].
- Le symposium de l'IJECT qui se tient chaque printemps est l'occasion idéale de découvrir les avantages des programmes et activités de l'Initiative et d'obtenir des idées sur les programmes qui seront bénéfiques pour les élèves dans les années à venir.
- N'hésitez pas à communiquer avec le CODE pour obtenir de plus amples renseignements ou discuter avec un gestionnaire de projet de l'IJECT ou un agent de projet de CODE.

